

**Commission permanente :  
28,12 M€ engagés**

Réunis en commission permanente, vendredi 24 mars 2023 à Besançon, les élus régionaux ont voté 28,12 millions d'euros de crédits d'intervention.

**ACTION RÉGIONALE - Zoom sur quelques dossiers**

**ÉCONOMIE**

→ **Aides individuelles aux entreprises**

Afin de soutenir l'entrepreneuriat (TPE/PME), la Région attribue un montant total de **1,43 M€ en faveur de quinze entreprises** :

- Dix entreprises aidées sous forme d'**avances remboursables** à hauteur de 998 800 € (soutien à la croissance et à la création, à l'investissement matériel, à la transmission, ou au recrutement de cadres), dont :
  - Ananké à Belfort (90) : 50 000 € ;
  - L'Atelier des trois mondes à Allériot (71) : 173 800 € ;
  - Japy Tech (21) à Saint-Apollinaire (21) : 200 000 € ;
  - Nov'Arma à Fourchambault (58) : 150 000 €.
- Cinq entreprises accompagnées sous forme de **subventions** à hauteur de 427 528 € (pour des projets structurants, de la performance environnementale, des conseils ciblés et stratégiques ou encore de l'immobilier d'entreprise), dont :
  - Koc Découpe à Roppe (90) : 102 000 € ;
  - La Rochère à Passavant-la-Rochère (70) : 200 000 € ;
  - Sintermat à Venarey-Les Laumes (21) : 111 000 €.

Au titre de l'aide aux projets structurants, la Région accorde également une subvention de **132 500 € à l'entreprise Citele Industrie à Offemont (90), sous-traitante de la filière automobile**, pour l'acquisition d'un centre d'usinage.

**CONTACTS PRESSE :**

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08

## → Soutien aux TPE

Dans le cadre de son Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), la Région mène une politique ambitieuse en faveur des TPE. Elle accompagne la création, la reprise, la croissance et les projets d'investissement de ces entreprises artisanales, commerciales et de services, afin de permettre la création et le maintien d'emplois sur son territoire.

Seize projets sont soutenus sous forme d'avances remboursables pour un montant total de 347 415 €, permettant le maintien et/ou la création d'une soixantaine d'emplois.

Parmi les TPE bénéficiaires :

- Entreprise Galliot Coralie (taxi) à Fresne-Saint-Mamès (70) : 13 125 € ;
- Entreprise Robert Séverine (tabac-presse) à Pontarlier (25) : 20 000 € ;
- SARL Établissements Carnat et fils (meunerie) à Neuvy-Grandchamp (71) : 37 290 € ;
- SAS L'Épi d'Or (boulangerie-pâtisserie) à Poligny (39) : 20 000 € ;
- SARL Point Affaires (magasin discount) à Decize (58) : 44 000 €.

**Une aide régionale de 76 632 €** est également octroyée au titre de la PCRTF (Prime à la Création-Reprise dans les Territoires Fragilisés) **pour financer 26 projets de création d'entreprise.**

Parmi les sociétés bénéficiaires :

- Belveze (équithérapie et accompagnement social) à Esprels (70) : 2 632 € ;
- Chelkia (livraison à domicile de repas et de colis, à vélo) à Belfort (90) : 2 000 € ;
- Gauthier (vente de produits cosmétiques, d'hygiène et d'entretien pour la maison) à Saint-Parize-le-Châtel (58) : 3 000 € ;
- Morel (boulangerie-pâtisserie) à Chassignelles (89) : 3 000 € ;
- Roussat (menuiserie) à Veuxhaulles-sur-Aube (21) : 3 000 €.

## → Filières et compétitivité

La Région accorde une enveloppe globale de 581 000 € pour soutenir les programmes d'action 2023 des filières Santé, Numérique, Énergie et des associations qui œuvrent en matière de RSE (responsabilité sociétale des entreprises).

- **La Région attribue :**
  - 27 500 € au Technopôle SANTENOV pour son programme annuel de promotion de l'écosystème santé de la métropole dijonnaise ;
  - 65 500 € à l'association BFC Numérique pour soutenir ses actions collectives 2023 en matière de transformation numérique ;
  - 44 000 € au cluster « Vallée de l'énergie », qui regroupe principalement des entreprises implantées dans le Nord-Franche-Comté, pour la structuration régionale de la filière énergie (gaz, hydrogène, nucléaire, énergies renouvelables et décarbonation des activités industrielles).

---

### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08

- **Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) :**
  - 130 000 € pour le programme d'activité 2023 de l'ANACT (Association Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail des salariés de Bourgogne-Franche-Comté) ;
  - 110 000 € à l'association FETE pour son programme d'action annuel en faveur de l'égalité et la mixité professionnelle et la poursuite des actions destinées à réduire les écarts professionnels entre les hommes et les femmes dans les entreprises de plus de 50 salariés ;
  - 80 000 € à France Qualité Performance pour son programme d'action annuel et l'organisation du concours régional « Les Trophées RSE 2023 », qui prime les entreprises volontaires et méritantes en la matière ;
  - 20 000 € à Halte Discrimination pour l'organisation de 15 forums « emploi et diversité RH et RSE3 » ;
  - 40 000 € pour le programme d'action de l'association MFQ (Mouvement français pour la qualité) ;
  - 20 000 € à l'association PAIAE qui œuvre à la diffusion de la culture RSE dans les entreprises d'insertion par l'activité économique.

## AGRICULTURE

### → Stockage des eaux pluviales pour l'abreuvement du bétail

L'« Aide aux investissements dans les dispositifs de stockage et de traitement des eaux pluviales pour l'abreuvement du bétail » permet de soutenir les investissements dans l'adaptation au changement climatique et d'accompagner les éleveurs confrontés aux pénuries d'eau consécutives aux récurrents épisodes de sécheresse.

Ce dispositif finance l'acquisition de systèmes de récupération d'eau de pluie, de cuves, de citernes ainsi que des systèmes de filtration et de traitement de l'eau.

**Les élus votent aujourd'hui une subvention de 216 400 € pour soutenir les installations de 52 éleveurs de Bourgogne-Franche-Comté.**

## TOURISME

### → Développement des hébergements touristiques

Dans le cadre de sa politique en faveur du développement touristique, la Région accompagne les porteurs de projets dans la réalisation d'études, l'acquisition, la création ou la mise aux normes d'hébergements touristiques.

Six projets bénéficient d'une aide totale de 191 622 € (dont 70 000 € d'avances remboursables), répartie comme suit :

- 50 000 € de prêt à taux zéro (avance remboursable) pour la reprise de l'hôtel-restaurant L'Atelier de Donat à Malbuisson (25) ;

---

#### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66  
 Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08

- 20 000 € de prêt à taux zéro pour la reprise de l'hôtel-restaurant Les Diligences à Digoïn (71) ;
- 39 306 € de subvention pour la rénovation et la mise aux normes de l'hôtel Maison Doucet à Charolles (71) ;
- 46 503 € de subvention pour la rénovation du camping Aquadis à Saulieu (21) ;
- 29 296 € de subvention pour la mise aux normes du Domaine de l'Espérance à Dampierre-sous-Bouhy (58) ;
- 6 517 € d'aide au conseil pour la création d'hébergements touristiques sur le site du château de Tallant-Tramelay à Étrigny (71).

## LYCÉES

### → Soutien à l'investissement dans les lycées

Dans le cadre du PPI (programme pluriannuel d'investissement) dans les lycées, les élus régionaux affectent un montant global de 1,35 M€ pour les opérations de modernisation, de réhabilitation lourde, de restructuration ou d'extension de locaux.

À titre d'exemple :

- 80 000 € de subvention complémentaire pour la construction d'une chaufferie biomasse au LEGTA de La Barotte à Châtillon-sur-Seine (21) ;
- 550 000 € pour l'achat de matériel et de mobilier pour les salles rénovées du lycée Le Castel à Dijon (21) ;
- 85 000 € pour l'acquisition de mobilier et l'équipement des chambres, des salles de convivialité et des studios du lycée professionnel Jouffroy d'Abbans à Baume-les-Dames (25) ;
- 2 700 € pour l'augmentation de la puissance électrique du site des Oratoriens du lycée Friant à Poligny (39) ;
- 150 000 € de subvention complémentaire pour la construction d'une chaufferie biomasse au LEGTA de Nevers-Cosne-Plagny (58) ;
- 402 000 € pour le mobilier, les équipements et les travaux d'accès pour la construction du Service commun de restauration et des logements de fonction des lycées Belin et Munier à Vesoul (70) ;
- 80 000 € de subvention complémentaire pour la construction d'une chaufferie biomasse au LEGTA Sud Bourgogne à Fontaines (71).

### → Programme GREAL (grosses réparations, entretien et adaptation des locaux)

Au titre du programme GREAL dans les lycées, les élus régionaux affectent une enveloppe totale de 2,38 M€ pour les opérations de modernisation, de réhabilitation lourde, de restructuration ou d'extension de locaux.

Parmi les opérations les plus importantes :

- 80 000 € de complément de financement des travaux de reprise des réseaux de chauffage au lycée polyvalent Prieur de la Côte-d'Or à Auxonne (21) ;
- 200 000 € pour la rénovation du réseau « Voix Données Images » du lycée Paul-Émile Victor à Champagnole (39) ;

#### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66  
 Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08

- 580 000 € pour la rénovation de la toiture-terrasse du bâtiment A du lycée Duhamel à Dole (39) ;
- 100 000 € pour la première tranche de travaux de remplacement des automates de la halle alimentaire à l'ÉNIL à Poligny (39) ;
- 90 000 € de subvention complémentaire pour le réaménagement de l'atelier du bâtiment F du lycée professionnel Pierre-Bérégovoy à Fourchambault (58) ;
- 110 000 € supplémentaires pour la restructuration des vestiaires et de la salle de sport du lycée polyvalent Émiland-Gauthey à Chalon-sur-Saône (71).

### → EVEIL, pour soutenir les projets péri-pédagogiques des lycéens

La Région reconduit le dispositif EVEIL (Enveloppe pour la Vie, l'Epanouissement et l'Implication des Lycéens), pour soutenir des projets péri-pédagogiques et culturels. Depuis la création de cette initiative en 2017, plus de 2 500 projets, portés par la quasi-totalité des lycées du territoire, ont été soutenus. Pour l'année scolaire 2023-2024, une enveloppe totale de 813 000 € est affectée aux établissements.

## ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

### → Sciences Po Dijon

La Région accorde une subvention de 300 000 € à la Fondation nationale des sciences politiques (Sciences Po) pour le fonctionnement de son campus européen à Dijon en 2023.

La Région soutiendra également le futur déménagement de Sciences Po Dijon sur le site Maret en centre-ville, rénové dans le cadre du contrat de plan État-Région 2021-2027 (coût prévisionnel : 5,8 M€ sur un montant total de 16 M€).

### → Pôle Bourgogne Vigne et vin

Les élus votent une participation financière de 27 623 € pour le fonctionnement du Groupement d'Intérêt Public « Pôle Bourgogne Vigne et Vin ». Il s'agit de soutenir le programme 2023 du GIP. Parmi les principales actions retenues :

- Le développement des liens entre la recherche et la filière ;
- L'organisation d'événements et la promotion des travaux de recherche ;
- La poursuite des partenariats nationaux et internationaux...

### → Pavillon des sciences

La commission permanente attribue une subvention de 350 000 € pour le fonctionnement 2023 du CCSTIBFC-Pavillon des sciences (Centre de Culture Scientifique Technique et Industriel de Bourgogne-Franche-Comté).

Le Pavillon des Sciences s'adresse à tous les publics sur l'ensemble du territoire, avec pour premier objectif de sensibiliser le jeune public.

Trois expositions sont prévues cette année :

- « Arbre et sculpture » autour de la thématique du bois, de l'art et de la formation professionnelle ;

#### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08

- « Du moteur thermique aux mobilités de demain H2 » ;
- « Science et citoyen ».

## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

### → Soutien à l'ingénierie des territoires

La Région accompagne les territoires en matière d'ingénierie en cofinçant des postes en lien direct avec les orientations du contrat régional « Territoires En Action » pour faire face aux grands défis actuels.

Le montant total de l'aide régionale s'élève à **700 849 €** (en crédits de fonctionnement) pour les 17 territoires concernés :

- Syndicat mixte du PNR du Doubs Horloger : un poste ;
- Association du Pays des 7 Rivières : un poste ;
- Pays Dolois – Pays de Pasteur : un poste ;
- Syndicat mixte du SCoT de l'agglomération bisontine : un poste ;
- PETR Doubs Central : trois postes ;
- PETR du Pays des Vosges Saônoises : trois postes ;
- PETR du Pays Avallonnais : trois postes ;
- PETR Auxois-Morvan : un poste ;
- Communauté de communes du Grand Autunois Morvan : trois postes ;
- PETR du Pays Nivernais-Morvan : trois postes ;
- Syndicat mixte du Pays Chalonnais : trois postes ;
- Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne : trois postes ;
- Syndicat mixte du Pays Seine et Tilles en Bourgogne : un poste ;
- PETR Val-de-Loire Nivernais : trois postes ;
- Communauté de communes du Jovinien : un poste ;
- PETR Charolais-Brionnais : trois postes ;
- PETR Mâconnais Sud Bourgogne : un poste.

Au total, ce sont 41 postes qui seront soutenus au titre de l'année 2023.

### → Soutien aux centralités rurales

Le dispositif « centralités rurales en Région », adopté début 2022, s'adresse aux communes de moins de 15 000 habitants et reconnues comme fragiles. 128 villes de Bourgogne-Franche-Comté sont éligibles. Elles concentrent des commerces, des services et des équipements, fréquentés par la population et par les habitants des communes voisines ne possédant pas cette même offre sur place. Ces pôles connaissent globalement des variations démographiques et d'emplois défavorables, et un revenu moyen par habitant plus faible que la moyenne régionale.

Les communes qui disposent d'une stratégie de revitalisation antérieure à cinq ans peuvent bénéficier d'une enveloppe maximale de 500 000 €, les autres d'une aide maximale de 200 000 €.

---

#### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66  
 Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08

**Dans le cadre de ce dispositif, la Région vote une enveloppe globale de 2,5 M€** pour la mise en œuvre des projets de **cinq communes**, répartie comme suit :

- 500 000 € pour la commune de Luxeuil-les-Bains (70) ;
- 500 000 € pour la commune de de Lormes (58) ;
- 500 000 € pour la commune de Château-Chinon (58) ;
- 500 000 € pour la commune de Pont-de-Roide Vermondans (25) ;
- 500 000 € pour la commune de Beaucourt (90).

**Une subvention globale de 201 013 € est également accordée à quatre communes** pour des études de revitalisation et des projets d'aménagement sur leur territoire, répartie comme suit :

- 127 353 € pour la troisième phase du projet d'aménagement du parvis du musée du Jouet et des écoles de la commune de Moirans-en-Montagne (39) ;
- 28 814,40 € pour l'étude de revitalisation de la commune de Tavaux (39) ;
- 27 997,60 € pour l'étude de revitalisation de la commune de Mont-sous-Vaudrey (39) ;
- 16 848 € pour l'étude de revitalisation de la commune de Gy (70).

## MOBILITÉ

### → Eurockéennes de Belfort (90)

**Les élus approuvent la mise en place de navettes TER pour l'édition 2023 des Eurockéennes (coût prévisionnel : 54 076 €).**

Durant les quatre jours des Eurockéennes, du 29 juin au 2 juillet 2023, les festivaliers peuvent se rendre à l'évènement en TER. Une tarification dédiée à destination de Belfort est proposée au départ des principales gares de Bourgogne-Franche-Comté. Des navettes TER gratuites sont également organisées entre Belfort et Bas-Evette, lieu où se tient le festival.

Pour permettre aux festivaliers de se déplacer en TER, la Région Bourgogne-Franche-Comté met en place une tarification spéciale. Pendant le festival, l'aller-retour sera, pour les adultes, au prix de 6 €, 12 € ou 26 € au départ des gares régionales (hors parcours avec l'Île-de-France). Le prix d'un aller-retour pour les moins de 12 ans est de 2 €.

Ces billets sont en vente uniquement sur le site internet TER Bourgogne-Franche-Comté et l'appli SNCF dans la limite des places disponibles.

Renseignements par téléphone auprès de Mobigo au 03 80 11 29 29 ou sur les sites internet TER Bourgogne-Franche-Comté et [www.viamobigo.fr](http://www.viamobigo.fr).

## ENVIRONNEMENT

### → Classes environnement

Trente-trois centres de Bourgogne-Franche-Comté bénéficient d'une subvention globale de 63 405 € pour l'accueil de « classes environnement » durant l'année scolaire 2022-2023, dont :

---

#### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - [marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr](mailto:marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr) - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - [laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr](mailto:laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr) - tél 03 81 61 61 08

- **Anim' Passion Nature pour Domaine Saint-Jean (89)**, pour l'école primaire des Sorcières à Cheu (89), ainsi que les écoles élémentaires de Vaumort (89) et de Charbuy (89) : 2 745 € ;
- **ARTMO (25)**, pour le collège La Croix de l'Orme à Montholon (89) : 4 275 € ;
- **Le Centre du Barboux (25)**, pour le groupe scolaire La Jougnena de Jougne (25) et l'école élémentaire Château Herr à Pont-de-Roide (25) : 4 410 € ;
- **Le Centre EDEN (71)**, pour les écoles élémentaires Saint-Ambreuil (71), Saint-Pierre de Dijon (21) et de Labergement-lès-Seurre (21) : 4 500 € ;
- **La Ferme d'Aulot (21)**, pour les écoles élémentaires Henri Mathieu à Til-Chatel (21), Saint-Dominique à Dijon (21) et de Marliens (21), ainsi que le RPI Merceuil/Montagny-lès-Beaune à Montagny-lès-Beaune (21) : 7 920 € ;
- **PEP 39 - École des Neiges de Lamoura**, pour l'école élémentaire Hubert Reeves de Champagnole (39), le collège de l'Arc à Dole (39), les écoles élémentaires Bernard Clavel de Lons-le-Saunier (39), du Poiset de Dole (39) et York de Dijon (21), ainsi que l'école primaire de Morbier (39) : 16 605 €.

### ➔ Protection de la biodiversité et des réserves naturelles régionales (RNR)

La Région accorde une enveloppe de 857 542 € pour financer le programme d'actions 2023 mené dans les dix-neuf RNR de Bourgogne-Franche-Comté.

Elle soutient les neuf porteurs de projets qui œuvrent en faveur de la biodiversité sur l'ensemble du territoire :

- Communauté de communes Frasne-Drugeon (25), pour les Tourbières de Frasne-Bouverans ;
- Commune de Mignovillard (39), pour la RNR de la Seigne des Barbouillons ;
- Commission de protection des eaux, du patrimoine, de l'environnement, du sous-sol et des chiroptères (CPEPESC) de Franche-Comté, pour les sept RNR du Réseau de grottes à chiroptères ;
- Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté, pour les RNR du Crêt des Roches, de la Côte de Mancy (39), du Vallon de Fontenelay (70) et de la Tourbière de la Grande Pile (70) ;
- Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne, pour la RNR Loire-Bourguignonne (58) ;
- Office national des forêts, pour la Forêt d'exception du Val Suzon (21) et les Mardelles de Prémery (58) ;
- Pays de Montbéliard Agglomération, pour la RNR de la Basse Vallée de la Savoureuse (25) ;
- Parc naturel régional du Morvan, pour les Tourbières du Morvan (58 et 71) ;
- Parc naturel régional du Haut-Jura, pour les Tourbières du Bief de Nanchez (39).

### ➔ Vergers conservatoires

La Région soutient les projets de « vergers conservatoires », lieux de préservation de la diversité biologique et génétique qui assurent la pérennité des variétés fruitières locales, permettent leur étude, leur description et leur propagation.

Les élus votent une enveloppe globale de 179 500 € pour financer 76 porteurs de projets (quinze en Côte-d'Or, cinq dans le Doubs, six dans le Jura, sept dans la Nièvre, huit en Haute-Saône, vingt-huit en Saône-et-Loire et sept dans l'Yonne).

---

#### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66  
 Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08



## → Protection de la biodiversité

Dans le cadre de sa politique en faveur de la biodiversité, la Région soutient les initiatives des collectivités et des structures associatives participant à la connaissance, à la préservation, à la gestion et à la valorisation de la biodiversité.

Elle accorde une enveloppe globale de 421 680 € pour soutenir dix projets, dont :

- 211 950 € au Conservatoire botanique national de Franche-Comté/Observatoire régional des invertébrés (25), pour son programme d'actions 2023 en faveur de la connaissance, de la conservation de la flore, des habitats et de l'entomofaune ;
- 76 000 € à l'association France nature environnement en Bourgogne-Franche-Comté pour son programme d'actions 2023 en faveur de la biodiversité ;
- 11 227 € à la mairie de Rigny (70) pour la création d'une « place verte », un aménagement intégrant la biodiversité pour diminuer les îlots de chaleur.

## → Amélioration et protection des milieux aquatiques

La Région accorde une enveloppe globale de 348 000 € pour seize projets pour l'amélioration de la ressource en eau et la protection des milieux aquatiques, dont :

- 54 000 € à la communauté de communes Les Bertranges (58) pour des travaux de mise en défens de la source La Nièvre de Champlemy à Dompierre-sur-Nièvre, La Celles-sur-Nièvre et Beaumont-la-Ferrière ;
- 45 000 € à l'EPAGE Seille et Affluents (39), pour les travaux en faveur de la trame verte sur le versant de la rivière Seille ;
- 19 160 € au syndicat du Bassin de l'Ouche (21) pour les travaux de mise en défens et la diversification des écoulements du ruisseau des Fâches à Auxant (21) ;
- 76 000 € au syndicat mixte d'aménagement de la moyenne de la basse vallée de l'Ognon (70), pour les études et travaux en faveur de la trame verte et bleue dans le cadre du contrat de rivière Ognon 2021-2023.

## TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

### → EFFILOGIS logement social et collectivités

Dans le cadre du dispositif EFFILOGIS, les collectivités ou bailleurs sociaux peuvent bénéficier d'une aide régionale pour la rénovation BBC (et pour la construction BEPOS-Bâtiment à énergie positive) de leurs bâtiments.

La Région accorde ainsi :

- 220 000 € pour la rénovation de 331 logements sociaux à Besançon (25), Lavans-lès-Saint-Claude (39), Mignovillard (39) et Saint-Loup-sur-Semouse (70) ;
- 517 538 € à neuf collectivités pour la rénovation de bâtiments tertiaires, dont :
  - 30 000 € à la communauté d'agglomération de Vesoul (70) pour la phase d'étude de rénovation des bâtiments de la Cité Gérôme,
  - 100 000 € à la commune de Bléneau (89) pour les travaux d'aménagement d'une salle de restauration scolaire ;

---

#### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08

- 150 000 € à la communauté de communes Saône-Doubs-Bresse (71) pour la rénovation BBC d'un immeuble à Verdun-sur-le-Doubs.

## NUMÉRIQUE

### → Soutien aux usages innovants du numérique

La Région a fait de la transition numérique une priorité stratégique. Afin de soutenir l'émergence de nouveaux services innovants au service du plus grand nombre, elle accorde aujourd'hui une enveloppe globale d'aide au fonctionnement de 274 177 €, dont :

- 73 710 € au EPLEFPA de Nevers-Cosne-Plagny à Challuy (58) et 73 710 € au EPLEFPA de Mâcon-Davayé (71) pour la création d'une plateforme de simulation pédagogique pour la promotion des métiers et de la formation aux métiers viticoles dans chacun des établissements ;
- 59 000 € à la SCIC La Décarbonnerie à Darois (21) pour la création d'une plateforme ressource au sein de ce tiers-lieu.

## CULTURE ET PATRIMOINE

### → Restauration du patrimoine régional

Les élus votent une enveloppe globale de 308 230 € pour soutenir les projets de restauration du patrimoine des territoires et des chantiers patrimoniaux, dont :

- 34 000 € pour la restauration de la Maison des Orphelins à Dole (39) ;
- 204 250 € pour cinq projets de restauration de patrimoine religieux protégé au titre des monuments historiques (les églises Saint-Victor à Poiseul-la-Ville-et-Laperrière (21), Sainte-Catherine à Bersaillin (39), Saint-Martin à Cuncy-lès-Varzy (58) et Saint-Gengoux à Saint-Gengoux-le-National (71) ;
- 14 103 € pour soutenir les deux chantiers de bénévoles œuvrant à la restauration du château d'Oliferne (39) et d'un ensemble patrimonial (chapelle, réservoir et fontaine) sur la commune de Sornay (70).

### → Aménagement sportif du territoire

Les élus réservent une enveloppe de 610 092 € au titre de l'aménagement sportif du territoire, dont :

- 455 092 € pour vingt dossiers de création, de réhabilitation ou de mise aux normes d'équipements sportifs structurants ;
- 126 000 € pour l'acquisition de neuf minibus afin de mutualiser les déplacements des sportives et sportifs et ainsi réduire les émissions de CO2 et les coûts qui impactent fortement le budget des clubs.

---

#### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08

## VIE ASSOCIATIVE

### → Aide à l'emploi associatif

Mis en place en 2017, le programme régional d'aide à l'emploi associatif soutient la création et la pérennisation d'emplois dans les associations, de manière à leur permettre de se structurer et de se développer. Il s'agit d'une aide au fonctionnement de 7 000 €. Depuis 2017, 1 314 postes en ont bénéficié.

Les élus régionaux accordent une aide en faveur de 52 nouveaux postes créés, transformés ou pérennisés, pour un total de 210 000 €.

Parmi les associations bénéficiaires :

- Solidarité femmes à Vesoul (90) ;
- L'ADMR 71 – Petite enfance à Tournus (71) ;
- Le Centre social intercommunal des Portes du Morvan à Lormes (58) ;
- Les Terres du possible à Saint-Julien (21) ;
- L'École de production JURALTERANCE à Dole (39) ;
- L'association Seize Mille Brac à Besançon (25).

## Synthèse budgétaire

### Commission permanente du 24 mars 2023 - Répartition par domaine des 28,12 M€ :

Thématique	Montant en euros
AGRICULTURE	424 566,00
APPRENTISSAGE	3 281 644,15
BOIS - FORÊT	125 788,91
CITOYENNETÉ ET ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES	100 000,00
CONTRAT DE PLAN	5 000,00
CULTURE	2 580 647,00
DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES	901 862,00
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE POUR L'EMPLOI	1 239 403,00
ÉCOLOGIE	2 904 696,73
ÉNERGIE	956 884,16
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - RECHERCHE	811 723,00
FINANCES	16 250,00
FONDS EUROPÉENS	150 000,00
FORMATION PROFESSIONNELLE	3 800 917,00
INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES	594 177,00
JEUNESSE - VIE ASSOCIATIVE	475 786,00
LYCÉES	6 902 354,53
PARCS	48 250,00
RELATIONS INTERNATIONALES ET FRANCO-SUISSES	48 170,00
SANITAIRE ET SOCIAL	816 132,21
SPORT	885 792,00
TOURISME	238 002,00
TRANSPORTS-DÉPLACEMENT-INTERMODALITÉ	813 699,04
<b>Total</b>	<b>28 121 744,73</b>

#### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08